

BUREAU DE COORDINATION A L'ETRANGER DE NSZZ «SOLIDARNOŚĆ»
B.P. 112, 1040 BRUXELLES, BELGIQUE
5, RUE MAYRAN, PARIS 75009, FRANCE

NEWS

Bi-mensuel

Date :

1-15 Octobre 1987



SOLIDARNOŚĆ

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski

9, ave. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

No :

99

LA REFORME : SEULS LES ACTES COMPTENT

LES AUTORITES POLONAISES ont officiellement annoncé une série de propositions qui se veulent "réformer l'économie nationale et démocratiser la vie publique". A ce sujet, le président de NSZZ "Solidarnosc", Lech Walesa a émis un avis prudent conseillant de juger la situation à la lumière non pas de ce qui se dit, mais bien de ce qui se fait. Il a fait remarquer que les répressions contre les militants et les membres du syndicat continuent et que toutes les tentatives pour retrouver un statut légal, même au niveau des entreprises, se sont soldées par un échec, exposant les membres des comités fondateurs aux actions de la police. Malgré tout, le syndicat ne s'arrêtera pas dans sa quête d'un statut légal retrouvé, pour le bien de ses membres et celui du pays. Bien que le pouvoir parle de démocratisation de la vie publique, NSZZ "Solidarnosc" reste totalement exclu de tout rôle de participation dans ce processus tout en étant accusé de rejeter le dialogue. La réponse de Walesa: "Solidarnosc" ne rejette pas le dialogue et nous savons que certains de nos conseillers ont été officiellement approchés. Cependant, nous n'avons ni le temps, ni le désir de servir de façade, et nous n'allons pas aider le pouvoir à construire un simulacre de démocratie". Quant à l'exclusion forcée du syndicat de la vie sociale, elle ne peut durer indéfiniment: " Ce n'est qu'une question de temps. Le pouvoir n'a pas le choix. Nous sommes obligés de nous rencontrer sur le chemin des réformes(...) à la fin même les éléments les plus durs des structures du pouvoir réaliseront que les vrais intérêts des travailleurs doivent être défendus si l'on veut que la réforme réussisse. Le pluralisme syndical est absolument indispensable". A propos du référendum sur les grandes décisions socio-économiques, Lech Walesa a souligné que " le référendum est (...) notre idée depuis 1981. Nous avons clairement déclaré qu'il ne fallait pas s'arrêter sur des détails(...) mais qu'il fallait nécessairement en arriver au pluralisme syndical et à une participation réelle et indépendante des travailleurs dans la direction des entreprises." Notre syndicat a souvent répété que l'introduction de réelles réformes économiques, indispensables pour sortir le pays de la crise, est impossible sans le rétablissement de véritables formes de vie sociale.

AU MOMENT DE l'annonce officielle des propositions de réformes économiques et socio-politiques, le bureau de coordination vient de publier un document intitulé "NSZZ "Solidarnosc" sur la réforme de l'économie polonaise" et donnant le point de vue de notre syndicat sur le sujet. C'est le dernier-né d'une série de documents et rapports publiés par NSZZ "Solidarnosc" soulignant les directions à prendre et revendiquant la mise en oeuvre de profondes réformes sociales et politiques pour le pays. C'est un rappel des postulats de réformes fondamentaux qui restent inchangés: "Nous revendiquons une réforme compréhensive qui créera des conditions identiques pour toutes les formes de propriétés en termes de production par la répudiation des doctrines dogmatiques, qui limitera le rôle de l'Etat dans l'économie et rétablira les mécanismes du marché comme régulateurs principaux, qui amènera un processus de démocratisation relatif à l'activité économique des individus et qui contribuera à la socialisation de l'économie nationale par le développement du rôle de l'autogestion ouvrière et la participation des travailleurs aux capital et aux bénéfices des entreprises.

LE CONSEIL PROVISOIRE de NSZZ "Solidarnosc", dans une déclaration du 3 octobre réaffirme la position du syndicat sur la réforme économique et le mouvement des conseils ouvriers. NSZZ "Solidarnosc" a toujours considéré et considère encore l'autonomie des entreprises et les vrais conseils autogestionnaires ouvriers comme fondamentaux pour réformer notre économie nationale. Le syndicat voit dans le mouvement autogestionnaire un partenaire, non seulement pour ses valeurs réformatrices, mais aussi pour son importance dans la défense et l'affirmation de la dignité du travail. Après le 13 décembre 1981, bien que les statuts des entreprises d'Etat et des conseils ouvriers n'aient pas été abrogés, leur réalisation s'est trouvée fort éloignée de l'esprit et de la lettre de la loi. Les directions des entreprises ainsi que les organisations du parti dans les entreprises ont tenté d'imposer leur domination dans les conseils. Sur 11.000 conseils sur les lieux de travail, pas plus de 15 % sont parvenus à préserver leur indépendance et leur efficacité. Dans l'intérêt des travailleurs et celui des entreprises, les conseils ont sauvé malgré les attaques du gouvernement les acquis législatifs de la société en 1981. Notre syndicat note avec fierté que les conseils animés par les membres et militants de "Solidarnosc" ont été parmi les plus actifs et les plus crédibles. Les conseils autogestionnaires des travailleurs constituent un élément important du pluralisme social dont l'absence signifierait la perpétuation de la nomenclatura dans les entreprises et leur totale dépendance de la bureaucratie. Sans les conseils ouvriers, ni l'identification des travailleurs avec les intérêts de l'entreprise ni le lien entre les performances financières de l'entreprise et les revenus des travailleurs ne pourront être rendus effectifs. Donc, sans les conseils, la réforme est vouée à l'échec. C'est pourquoi

N° P. 12007

NSZZ "Solidarnosc" revendique le rétablissement complet de leurs droits en accord avec l'Acte de 1981, encourage toute initiative économique individuelle et tout transfert réel des droits de propriété en faveur des travailleurs, affirme que le fait de lier les droits des travailleurs à la participation aux décisions, avec prise de participation aux bénéficiaires et au capital de l'entreprise, influencera positivement aussi bien les conseils que la rentabilité des entreprises. NSZZ "Solidarnosc" s'oppose catégoriquement à toutes mesures fictives ou créations de monopoles sous les traits d'"associations". De plus, le syndicat condamne toute tentative de corruption des schémas ouvriers qui aurait pour but de forcer le soutien des structures organisationnelles visant à supplanter les conseils autogestionnaires. NSZZ "Solidarnosc" soutiendra toujours les militants de ces conseils qui endureront des répressions et le mouvement des conseils ouvriers peut être assuré du soutien de notre syndicat.

A LA VEILLE de la conférence du parti destinée à discuter les réformes économiques et sociales en Pologne, M. John Vanderveken, le secrétaire général de la Cisl, a adressé le message suivant au général Jaruzelski: "Puisque les plus hautes autorités politiques de votre pays se rencontrent pour discuter d'importantes réformes concernant les structures économiques et sociales de la Pologne, la Confédération Internationale des Syndicats Libres soutient pleinement avec l'accord de ses 85.000.000 de travailleurs affiliés à 145 centrales syndicales nationales dans le monde entier, la revendication légitime de son affilié NSZZ "Solidarnosc" à être pleinement associé à cette réforme, dans la ligne des Accords signés en 1980 à Gdansk, Szczecin et Jastrzebie, et des droits des travailleurs garantis par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail ratifiées par la Pologne. Toute tentative d'exclure la pleine liberté d'association, incluant aussi le droit de tous les syndicats indépendants à organiser et à mener leurs activités, de cette réforme jettera de sérieux doutes sur les intentions du gouvernement et sur sa capacité à maîtriser la difficile situation sociale et économique du pays."

L'OGB, L'UNIQUE organisation syndicale nationale d'Autriche, a tenu, du 5 au 9 octobre, son 11ème congrès statutaire. Parmi les invités représentant les divers pays, une délégation officielle des OPZZ, les néo-syndicats sponsorisés par le gouvernement polonais, alors que NSZZ "Solidarnosc" n'avait pas été invité. Seule la fraction chrétienne de l'OGB continue à reconnaître notre syndicat comme une organisation légitime des travailleurs polonais. Cette fraction a tenu son congrès préparatoire, les 3 et 4 octobre, en y invitant un représentant de NSZZ "Solidarnosc" mais pas ceux des OPZZ. Dans une lettre adressée aux délégués du congrès, Lech Walesa a écrit: "Depuis la naissance de notre mouvement en Août 1980, la fraction chrétienne de l'OGB et NSZZ "Solidarnosc" ont tissé de nombreux liens d'amitié. (...) Malheureusement, mon voyage à l'étranger n'est toujours pas possible et comme je le fais depuis cinq ans, je vous rejoins grâce à cette lettre. (...) Nous remarquons avec plaisir que, dans son évaluation des statuts des syndicats en Pologne, la fraction chrétienne de l'OGB se conforme aux critères des conventions de Oit, particulièrement les conventions n° 87 et 98. NSZZ "Solidarnosc" reconnaît, aussi, ces conventions comme fondamentales. Nous sommes résolument convaincus que seul un syndicat, qui base ses activités sur les principes contenus dans les conventions de l'Oit et qui les met en pratique dans ses rapports avec les autres syndicats, est capable de vraiment défendre et représenter les intérêts des travailleurs."

A LA 74ème SESSION (maritime) de la Conférence Internationale du Travail à Genève, la Cisl et la Cmt, avec le soutien de la Fédération Internationale des Syndicats des Travailleurs du Transport et de la Fédération Internationale des Travailleurs du Transport, ont soumis une objection à l'accréditation de la délégation des Travailleurs polonais. La Cisl et la Cmt auxquelles est affilié NSZZ "Solidarnosc" ont contesté la délégation officielle polonaise comme nommée par les autorités sans consultation ou participation des membres de NSZZ "Solidarnosc". Tout comme lors de la 73ème session en juin 87 et de la 4ème conférence européenne en septembre 87, le comité des accréditations de la 74ème conférence maritime a unanimement relevé le fait que le gouvernement polonais a ignoré les recommandations précédentes, qui restent valables. Dans les conclusions, le comité exprime l'espoir qu'en accord avec les dispositions statutaires de l'Oit "les problèmes existants pourraient être réglés. La conférence a approuvé le rapport du comité."

LE PRESIDENT du parti social démocrate de la Rfa, Hans J. Vogel a, durant son séjour de trois jours en Pologne, souligné l'importance des syndicats et de la liberté pour former l'opinion politique dans la vie politique d'un pays. Faisant référence à NSZZ "Solidarnosc", dont il a rencontré les dirigeants à Varsovie, H.J. Vogel a déclaré que la délégalisation d'un syndicat, quelles qu'en soient les raisons, est une matière sérieuse et sensible. Le Spd considère la liberté d'association en syndicats comme essentielle et les libres décisions des travailleurs dans ce domaine ne peuvent être dépendantes de l'interférence du gouvernement. M. Vogel a également déposé des fleurs sur la tombe du père Popieluszko, le prêtre assassiné par la sécurité polonaise.

LES AUTORITES polonaises ont accusé NSZZ "Solidarnosc" d'avoir introduit, en contrebande, en Pologne des armes dans le but d'instaurer "le terrorisme comme méthode de lutte politique". En réponse à cette attaque officielle, Lech Walesa a déclaré: "Lors de nombreuses situations de crise, nous avons toujours résisté aux provocations et nous continuerons ainsi. Le porte-parole du syndicat, Janusz Onyszkiewicz a nié catégoriquement que le syndicat soit d'une façon quelconque impliqué dans une affaire de contrebande d'armes, soulignant qu'un tel acte serait contraire à la philosophie de la lutte pacifique, fondement du syndicat. Toutefois, il n'a pas exclu la possibilité qu'un transport d'équipement destiné aux imprimeries clandestines ait été intercepté par la police qui y a "ajouté" tout un attirail "terroriste". Le porte-parole du gouvernement a calomnieusement désigné le bureau de Bruxelles comme l'instigateur de ces activités. Le bureau de coordination déclare qu'il envoie et continuera à envoyer UNIQUEMENT le matériel d'impression et de communication nécessaire, ainsi que de l'aide financière aux structures de NSZZ "Solidarnosc" en Pologne."